

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CREATION DE ZONES A
STATIONNEMENT PAYANT

86 064

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR : 22

CONTRE : 3

ABSTENTIONS : 8

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHEFORT, LE
23 JUIN 1986
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Six Mai

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BTHOLLEAU - CANDAU -
COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONHARD - PAPEAU -
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT
M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

La Commission du Commerce a émis le souhait de voir créer
trois zones à stationnement payant :

- l'une sur la place du Portique, en cours d'aménagement,
- l'autre pour régler le stationnement Boulevard
de la République sur la partie médiane allant du magasin
Vallée-Jabourel au tabac Le Pacha,
- la dernière pour régler le stationnement sur le
parking qui doit être aménagé à l'emplacement de l'ancien
casino.

Cette proposition a été acceptée par la Commission de
Circulation.

L'ouverture du Sporting-Casino de Pontailiac ayant lieu
à la mi-Juin, il est également nécessaire d'éviter que
l'esplanade de Pontailiac soit encombrée systématiquement. Il
serait donc nécessaire d'y créer aussi une zone à stationnement
payant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- Vu l'avis favorable des Commissions compétentes,

.../...

DECIDE :

- de créer, à compter du 1er juillet 1986 quatre zones à stationnement payant, de 9 H 30 à 13 H et de 14 H à 19 H, tous les jours aux emplacements suivants :

- Place du Portique
- Boulevard de la République, sur la partie médiane allant du magasin Vallée-Labourel au tabac Le Pacha
- Emplacement de l'ancien casino
- Esplanade de Pontailiac.

Les tarifs seront fixés ultérieurement par décision du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



J.P. Faber

J.P. FABER

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CREATION DE ZONES A
STATIONNEMENT PAYANT

*annulé par celle
dixé le 23/6/86*

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE : 22

ABSTENTIONS : 3

8

Extrait du Registre des Délibérations

RECUEIL A LA SOUS-PREFECTURE
DU CONSEIL MUNICIPAL ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

12. JUIN 1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Six Mai

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU -
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP

M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

La Commission du Commerce a émis le souhait de voir créer
trois zones à stationnement payant :

- l'une sur la place du Portique, en cours d'aménagement,
- l'autre pour réglementer le stationnement Boulevard
de la République sur la partie médiane allant du magasin
Vallée-Labourel au tabac Le Pacha,
- la dernière pour réglementer le stationnement sur le
parking qui doit être aménagé à l'emplacement de l'ancien
casino.

Cette proposition a été acceptée par la Commission de
Circulation.

L'ouverture du Sporting-Casino de Pontaillac ayant lieu
à la mi-Juin, il est également nécessaire d'éviter que
l'esplanade de Pontaillac soit encombrée systématiquement. Il
serait donc nécessaire d'y créer aussi une zone à stationnement
payant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Vu l'avis favorable des Commissions compétentes,

.../...

- de créer, du 1er Juillet au 31 Août 1986 quatre zones à stationnement payant, de 9 H 30 à 13 H et de 14 H à 19 H, tous les jours aux emplacements suivants :

- Place du Portique
- Boulevard de la République, sur la partie médiane allant du magasin Vallée-Labourel au tabac Le Pacha
- Emplacement de l'ancien casino
- Esplanade de Pontallac.

Les tarifs seront fixés ultérieurement par décision du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,

Le Maire-Adjoint,

M. Faber

FABER

